

Communiqué de presse



Entrée en action du Luxembourg Future Fund pour le soutien des PME

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont constitué le Luxembourg Future Fund. Ce fonds de 150 millions d'euros (30 millions d'euros provenant du FEI et 120 millions d'euros de la SNCI) est à déployer sur 5 ans et vise à soutenir les PME innovantes.

Son objet principal est de participer à la diversification et au développement durable de l'économie luxembourgeoise en contribuant à attirer de l'étranger vers le Luxembourg, des activités entrepreneuriales en phase d'amorçage/développement/croissance ou des activités contribuant à l'innovation.

Agissant en complémentarité des produits déjà proposés par la SNCI en soutien aux entreprises déjà établies à Luxembourg, le fonds réalisera des investissements et co-investissements dans des PME technologiques innovantes européennes et contribuera ainsi à attirer vers le Luxembourg de nouvelles activités entrepreneuriales ainsi qu'à développer indirectement l'écosystème luxembourgeois en capital-risque.

La majorité des moyens financiers (2/3 des fonds apportés) seront investis dans des PME innovantes ciblant les secteurs technologiques les plus variés (ICT, cleantech et autres, à l'exception du secteur des technologies de la Santé, disposant déjà de son propre fonds d'investissement).

Le Luxembourg Future Fund est subdivisé en 3 sous-fonds. Chaque sous-fonds, pris individuellement, est censé constituer un portefeuille rentable et se focalise sur un domaine d'investissement spécifique, tel que présenté ci-dessous :

1. Sous-fonds 1 - Co-Investissements: investissements dans des PME technologiques innovantes (phase de démarrage à croissance)
2. Sous-fonds 2 - Business Angels & Family Offices Co-Investissements: investissements dans des PME technologiques innovantes (phase d'amorçage à croissance)
3. Sous-fonds 3 - Fonds de Fonds Capital-Risque : investissements dans des fonds de capital-risque (actifs dans les phases de démarrage à croissance)

Le Luxembourg Future Fund fonctionne avec un Conseil d'administration disposant des droits lui étant réservés par la loi et les statuts. Le Conseil est composé de 5 membres, dont deux membres désignés par le FEI (2 employés du FEI) et trois membres par la SNCI (au moins 2 membres du Conseil d'administration de la SNCI, dont le Président de la SNCI). Les décisions clés du Conseil d'administration (décisions d'investissement, choix des co-investisseurs) sont prises à la majorité des 2/3. Font partie du Conseil d'Administration du Luxembourg Future Fund : Patrick Nickels, Président ; Romain Bausch, Vice-Président ; Hubert Cottogni Administrateur ; John Holloway, Administrateur et Etienne Reuter, Administrateur.

D'une manière générale, le Conseil d'administration assure la supervision des activités du fonds. Il prend toutes les décisions d'investissement, qui sont obligatoirement proposées par le FEI.

A propos de SNCI

La SNCI est un établissement bancaire de droit public spécialisé dans le financement à moyen et à long terme des entreprises établies au Luxembourg.

www.snci.lu

À propos du FEI

La principale mission du Fonds européen d'investissement (FEI) est de soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises européennes en leur facilitant l'accès au financement. Le FEI conçoit et met en œuvre des opérations de capital-risque et de capital de croissance ainsi que des instruments de garantie et de microfinance ciblant spécifiquement ce segment du marché.

Son rôle consiste donc à contribuer à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de soutien à l'innovation, à la recherche et au développement, à l'esprit d'entreprise, à la croissance et à l'emploi.

Le total des engagements nets du FEI dans des fonds de capital investissement privés s'élevait à plus de 8,8 milliards d'euros à la fin de 2014. Avec des investissements dans plus de 500 fonds, le FEI est un acteur de premier plan dans le capital-risque européen en raison de l'ampleur et de la portée de ses investissements, notamment dans la haute technologie et le capital-risque de départ.

Fin 2014, le total du portefeuille de garanties de prêts du FEI atteignait plus de 5,6 milliards d'euros et concernait plus de 300 opérations, ce qui en fait un acteur européen majeur dans le domaine des garanties aux PME européennes et un garant important en matière de microfinance.

www.eif.org

Contacts presse :

FEI :

Joelle Harvey : j.harvey@eif.org

SNCI :

Pascale Aimée Theis : pascale.theis@snci.lu